

Communiqué de presse

La région académique Auvergne-Rhône-Alpes renforce son engagement en faveur du mentorat en lycée professionnel

À l'occasion de la semaine des lycées professionnels, la région académique Auvergne-Rhône-Alpes signe de nouvelles conventions de partenariat avec des associations engagées en faveur de l'égalité des chances : AJE, JobIRL, FACE, Télémaque et Proximité*.

Ces signatures marquent une étape importante dans le développement du mentorat destiné aux élèves de lycées professionnels sur l'ensemble du territoire régional.

Ces actions s'inscrivent dans le cadre du mentorat en lycée professionnel, adossé à trois dispositifs nationaux reconnus : les Cordées de la réussite, 1 jeune, 1 mentor et P-TECH.

Véritable levier d'accompagnement, le mentorat contribue à la réussite scolaire, à l'ambition des jeunes et à leur insertion professionnelle.

Des signatures pour structurer et amplifier le mentorat dans la région

Les conventions seront officiellement signées par :

- Madame Anne Bisagni-Faure, rectrice de la région académique et rectrice de l'académie de Lyon, le vendredi 05 décembre 2025 avec les associations Job IRL et FACE.
- Monsieur Philippe Dulbecco, recteur de l'académie de Grenoble, le lundi 01 décembre avec l'AJE AURA et le mardi 02 décembre 2025 avec l'association Proximité.
- Madame Virginie Dupont, rectrice de l'académie de Clermont-Ferrand, le jeudi 04 décembre 2025 avec l'association Télémaque.

Ces conventions visent à structurer et renforcer les actions de mentorat au sein des lycées professionnels. Elles permettront notamment :

- d'offrir aux élèves un accompagnement personnalisé par des mentors issus du monde professionnel ;
 - de favoriser l'orientation et l'insertion dans l'emploi ;
 - de renforcer la confiance en soi, l'engagement et la motivation ;
 - de créer des ponts durables entre les jeunes, les entreprises et les acteurs de la formation professionnelle.
-



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Des partenaires pleinement mobilisés

Les associations signataires s'engagent, en lien étroit avec les établissements, à :

- mobiliser un réseau de mentors représentant une diversité de secteurs professionnels ;
- former, accompagner et suivre ces mentors dans leurs missions ;
- évaluer et adapter les actions menées afin de répondre au mieux aux besoins des élèves.

Le mentorat constitue ainsi un outil essentiel pour **réduire les inégalités**, encourager les ambitions et donner à chaque élève les ressources nécessaires pour construire son avenir.

**en janvier 2025, la région académique Auvergne-Rhône-Alpes avait déjà signé une convention avec l'association C'Possible.*